

# ASSOCIATION NATIONALE <sup>DES</sup> COLLECTIVITÉS ET DES ÉLUS LIBRES ET INDÉPENDANTS

Liberté des collectivités

Egalité des citoyens

Fraternité des territoires

Cher Collègue,

Lois Defferre, Chevènement, Raffarin : depuis 30 ans, les élus locaux que nous sommes, vivons au rythme accéléré des réformes.

Le service public communal a considérablement évolué : triplement du nombre de repas servis en restauration scolaire, construction de nouveaux équipements sportifs et culturels, de nouvelles crèches...

Les départements ont quant à eux relevé le défi de la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou du Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Cela sans alourdir le poids des collectivités publiques dans l'économie.

Certes, tout n'est pas parfait et nous ressentons tout comme nos concitoyens, la nécessité de rendre l'action locale plus claire, plus efficace, plus juste.

**Loin de répondre à ces aspirations légitimes, le nouveau projet de réforme constitue une remise en cause sournoise et profonde des collectivités et de leurs élus.**

Ainsi, l'Etat, après nous avoir transféré les compétences dont il voulait se débarrasser, considère que nous serions trop nombreux, trop coûteux, trop conservateurs.

Mais nous ne méritons pas de devenir des boucs émissaires ! Avec peu de moyens, nous avons fait face à nos responsabilités et assuré la cohésion de nos territoires, parfois au prix de sacrifices personnels et professionnels.

Ce document pointe les dangers de la réforme du gouvernement et avance des propositions pour remettre la décentralisation sur de bons rails et assurer la liberté des collectivités, l'égalité des citoyens, la fraternité des territoires.

**Il est aujourd'hui grand temps, cher Collègue, de nous faire entendre et respecter.**

Loin des prises de position souvent convenues des associations existantes, l'ANCÉLI, Association que nous venons de créer, a vocation à porter haut et fort le message d'élus responsables et libres, quel que soit le gouvernement en place.

## Rejoignez-nous !

**Roland Guillaux**

MAIRE DE LE COUDRAY-ST-GERMER (OISE)

**Jean-Louis Masson**

SÉNATEUR DE LA MOSELLE

**François-Xavier Villain**

DÉPUTÉ DU NORD - MAIRE DE CAMBRAI

**Alain Guinoiseau**

CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

**Jean-Patrick Moreau**

MAIRE DE FOISSY-LÈS-VÉZELAY (YONNE)

**Nicolas Dupont-Aignan**

DÉPUTÉ DE L'ESSONNE - MAIRE DE YERRES  
PRÉSIDENT DE L'ANCÉLI

**Nicole Lamoth**

CONSEILLER GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

**Jean-Yves Pottier**

MAIRE D'ANCINNES (SARTHE)

**André Lardeux**

SÉNATEUR DU MAINE-ET-LOIRE

**Gérard Tardy**

MAIRE DE LORETTE (LOIRE)



# Réforme des collectivités locales : réagissons !

## 1

### LA LIBERTÉ COMMUNALE REMISE EN CAUSE



#### Ce que dit le projet de loi

- Toutes les communes devront appartenir à une communauté dans les deux ans. Et c'est le Préfet qui décidera à la place des élus ! (Articles 16 et 17)
- Les communes (Article 18), les communautés de communes ou d'agglomération existantes, pourront être regroupées de force, ce qui remettra en cause les équilibres déjà négociés.

#### Ce que nous proposons

- Les regroupements communaux doivent rester fondés sur le volontariat.
- Oui à une prime incitative aux regroupements, non aux mariages forcés qui ne réussissent jamais... C'est aux élus de décider !

## 2

### 30.000 COMMUNES DE MOINS DE 500 HABITANTS MARGINALISÉES !



#### Ce que dit le projet de loi

- Au sein des communautés, les grosses communes détiendront la majorité des sièges car le nombre de sièges au Conseil communautaire sera fixé par la loi en fonction du nombre d'habitants. (Article 3)
- Les communes devront payer une part "significative" du coût de leurs investissements pour recevoir une subvention départementale ou régionale. Les petites communes ne pourront donc plus entretenir leur voirie, leurs écoles... (Article 13)

#### Ce que nous proposons

- Que la loi fixe le nombre maximum de sièges pour chaque Communauté mais que les élus les répartissent librement, seule façon de garantir toute leur place aux petites communes.
- Laisser aux Départements et aux Régions la liberté de décider de leur taux de subvention pour aider les communes les moins bien dotées.

## 3

### LA MORT PROGRAMMÉE DU DÉPARTEMENT



#### Ce que dit le projet de loi

- Le Département voit ses domaines de compétences encadrés. La clause de compétence générale est supprimée. Ainsi un département ne pourra plus, sans un texte de loi l'y autorisant au préalable, prendre d'initiative pour maintenir un service public ou financer le haut débit...
- Dans les départements où il existe une métropole, celle-ci absorbe les compétences départementales de voirie et de transport scolaire sur son territoire. Et le nombre prévu de métropole augmente sans cesse : 14 aujourd'hui, combien demain ? (Article 5)

#### Ce que nous proposons

- Maintenir le rôle essentiel du département comme outil de péréquation et de solidarité entre les territoires et les communes.
- Conserver la clause de compétence générale du département et, afin d'éviter la multiplication parfois incohérente d'équipements similaires, obliger les Conseils généraux à adopter domaine par domaine, des schémas territoriaux.

Ce document détaille les principaux points de la réforme des collectivités territoriales, présentée en Conseil des ministres le mercredi 21 octobre 2009. Outre la suppression de la Taxe professionnelle, prévue dans le projet de loi de finances examiné à l'automne 2009,

cette réforme sera déclinée en plusieurs projets de loi distincts : un premier sur le volet institutionnel (cœur du projet devant être adopté au printemps 2010), un deuxième relatif à l'élection des conseillers territoriaux, un troisième raccourcissant le mandat des

conseillers régionaux élus en 2010 à 4 ans et des conseillers généraux élus en 2011 à trois ans pour permettre l'élection des conseillers territoriaux en 2014, un dernier sur l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales et des EPCI.

## 4

### LA FIN DE L'AUTONOMIE FISCALE

**BUDGET  
SOUS  
TUTELLE**

#### Ce que dit le projet de loi de finances

■ Avec la suppression de la taxe professionnelle, les collectivités perdent une ressource fiscale dynamique que les nouveaux impôts ne compenseront pas totalement. Au final, ce sont les ménages qui paieront la note...

#### Ce que nous proposons

■ Le remplacement de la taxe professionnelle ne peut être que progressif tant les masses financières en jeu sont importantes... Aucune réforme fiscale ne doit être lancée tant que la nouvelle architecture des territoires n'est pas fixée ! La nouvelle contribution devrait conserver un lien entre l'entreprise et le territoire.

## 5

### LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE OUBLIÉE

**TOUJOURS  
PLUS  
D'INJUSTICE**

#### Ce que ne dit pas le projet de loi

■ Attendue depuis 20 ans, la péréquation permettant une plus grande justice entre collectivités riches et pauvres est la grande absente du projet gouvernemental.

#### Ce que nous proposons

■ La création d'un fonds de péréquation alimenté par les recettes fiscales des communes les plus riches au bénéfice des communes les plus pauvres, afin que les écarts de ressources ne dépassent pas 50% (contre dix fois plus aujourd'hui).

## 6

### LES TERRITOIRES RURAUX LAISSÉS POUR COMPTE

**MONDE  
RURAL  
MÉPRISÉ**

#### Ce que dit le projet de loi

■ Près de la moitié des cantons seront supprimés ! Le nouveau conseiller territorial qui siègera à la fois à la Région et au Département représentera environ 20.000 habitants et ne pourra plus, sur les territoires ruraux, assurer le lien avec les habitants et les maires.

■ Les départements les moins peuplés verront leur nombre de cantons fortement réduit et leur influence à la Région très affaiblie.

#### Ce que nous proposons

■ Que le canton reste un territoire à taille humaine en superficie comme en nombre d'habitants.

■ Qu'un nombre minimum de conseillers territoriaux soit fixé pour que les petits départements soient correctement représentés.

## 7

### LE MONOPOLE DES GRANDS PARTIS

**ÉLUS  
INDÉPENDANTS  
SUPPRIMÉS**

#### Ce que dit le projet de loi

■ Pour élire le futur Conseiller territorial, siégeant à la fois au Conseil Régional et au Conseil Général, le projet de loi impose le scrutin à un tour en lieu et place du scrutin à deux tours. La réforme vise donc à assurer l'emprise des grands partis sur la vie politique.

#### Ce que nous proposons

■ Le scrutin à deux tours permet aux électeurs d'exprimer leur préférence au 1er et de trancher au 2nd. Nous proposons le maintien du scrutin à deux tours pour l'élection des conseillers territoriaux, qui peut être complété par l'introduction d'une dose de proportionnelle.

L'ANCELI, association de loi 1901, rassemble les élus et les collectivités territoriales attachés à :

la liberté des collectivités

l'égalité des citoyens

la fraternité des territoires



Le but était au départ de simplifier les choses ! A l'arrivée, on crée des échelons de plus, la « métropole » et les « pôles métropolitains ». Le département, espace de solidarité, est vidé de sa substance. Qui va aider les territoires reculés et les populations les plus isolées ?

Jean-Pierre Enjalbert  
Maire de Saint-Prix  
Conseiller général du Val d'Oise

Le sort des collectivités locales et des élus libres et indépendants est aujourd'hui menacé par le projet gouvernemental sur la réforme des collectivités locales et de leurs ressources financières. A terme, c'est la disparition des communes qui est visée par les états-majors de la politique partisane. Nous refusons l'actuelle dérive terrifiante de destruction de la commune. Cette dernière doit rester la cellule de base de la République !



Gérard Tardy  
Maire de Lorette (Loire)



Au couple « commune/département », la Commission Balladur a proposé de substituer le couple « agglomération/région ». Il s'agit là d'une fausse bonne idée. Elle revient en effet à faire croire que plus une collectivité est grosse, plus elle est efficace et moins elle est coûteuse. Notre expérience locale nous amène à constater que cette logique ne fonctionne pas.

Nicole Lamoth  
Conseiller général de l'Essonne

Au quotidien, la proximité du décideur et sa responsabilité politique immédiate évitent la bureaucratie, les décisions inadaptées et bien souvent, l'explosion fiscale. Les régions pourront-elles gérer le transport scolaire d'un département éloigné ? Une métropole sera-t-elle plus économe que des communes moyennes ? Nous connaissons les réponses à ces questions ! Plus le pouvoir s'éloigne et plus la responsabilité se dilue !



Christine Annot  
Adjointe au maire de Lisieux (Calvados)



Le débat autour de la réforme territoriale se déroule au-dessus de nos mairies. Un certain nombre de propositions sont dangereuses pour l'autonomie, le rôle et la place de nos communes. Or notre démocratie peut-elle se passer sérieusement de son ancrage populaire et de l'engagement bénévole des quelques 500.000 conseillers municipaux ?

Jean-Patrick Moreau  
Maire de Foissy-lès-Vézelay

La future réforme territoriale met en danger nos valeurs républicaines et notre fonctionnement territorial de proximité car elle diminue considérablement la marge de manoeuvre de la commune et du département, par la perte de compétences générales et d'autonomie financière. Enfin la représentation populaire sera fortement atténuée par la suppression d'un bon nombre d'élus locaux, au profit de technostructures éloignées des citoyens.



Alain Guinoiseau  
Conseiller général de la Mayenne



Pourquoi bouleverser l'architecture des collectivités locales alors que des mesures simples et de bon sens, sur le statut de l' élu ou la péréquation financière, permettraient de faire évoluer correctement les choses...

Elisabeth Laithier  
Adjointe au Maire de Nancy (Meurthe et Moselle)  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Nancy

## PÉTITION NATIONALE

Alors qu'il est aujourd'hui nécessaire de rendre l'action locale plus claire, plus efficace, plus juste, le projet de loi de réforme des collectivités territoriales, constitue une remise en cause profonde des collectivités et de leurs élus.

### C'EST POURQUOI, EN SIGNANT CETTE PÉTITION, JE M'ENGAGE À DEFENDRE :

- La liberté des élus locaux et des communes, échelon démocratique essentiel de la République.
- Le maintien du département, échelon territorial indispensable,
- La valorisation des territoires ruraux,
- L'autonomie financière des collectivités.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Mandat (fonction et lieu) : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Pétition à retourner à l'ANCELI : B P 18 – 91330 Yerres ou par mail : assoanceli@yahoo.fr

## BULLETIN D'ADHÉSION À L'ANCELI

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Mo. : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

ELUS :  adhésion simple 25€  adhésion soutien 50€  adhésion bienfaiteur 100€

COLLECTIVITÉS :  adhésion simple 100€  adhésion soutien 200€  adhésion bienfaiteur 500€

(à l'appui d'une délibération du Conseil)

soutien simple (don libre)

Chèque à l'ordre de l'ANCELI à retourner : B P 18 – 91330 Yerres

Pour toute information ou pour recevoir les statuts, appelez le 01 69 49 04 84